



SFDR
Article 8

VEGA EURO CRÉDIT 2026

UN FONDS DE PORTAGE OBLIGATAIRE
EN EURO DE MATURITÉ 2026

2023

VEGA
INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

PROFITER DU RETOUR DE RENDEMENTS PLUS ATTRACTIFS

La stratégie d'investissement de VEGA Euro Crédit 2026 se caractérise par une **gestion active du portage**, à savoir la recherche de titres permettant d'**optimiser le taux de rendement actuariel** du portefeuille dans le but de les conserver jusqu'à échéance. **La sélection s'exerce sur des obligations libellées en euros, pour la majorité d'une notation *Investment Grade* (entre 70% et 100% de l'actif net), complétée par une diversification sur les perpétuelles.** Cette gestion repose sur la contribution de plusieurs sources de performances :

- le **positionnement sur la courbe des taux** : maturités proches de la date d'échéance du fonds
- le **portage directionnel** : sélection de titres sous contrainte de maximisation du taux actuariel
- la **stratégie sectorielle** : sélection d'obligations spécifiques par type d'émetteur (public, privé) et le niveau de séniorité (séniores, subordonnées) avec analyse des perspectives sectorielles tenant compte des critères ESG

OBJECTIF DE PERFORMANCE

VEGA Euro Crédit 2026 a pour objectif de battre la performance de l'indice de référence¹ **Emprunt d'Etat français à taux fixe de maturité la plus proche de l'échéance du FCP, à savoir l'OAT 25/11/2026 (FR0013200813), augmentée des points de base de la part concernée** (200 pb pour la part A et 150 pb pour la part R), sur **une durée minimale d'investissement recommandée de 4 ans.**

¹ L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.



Jérôme TAVERNIER

Gérant de VEGA Euro
Crédit 2026

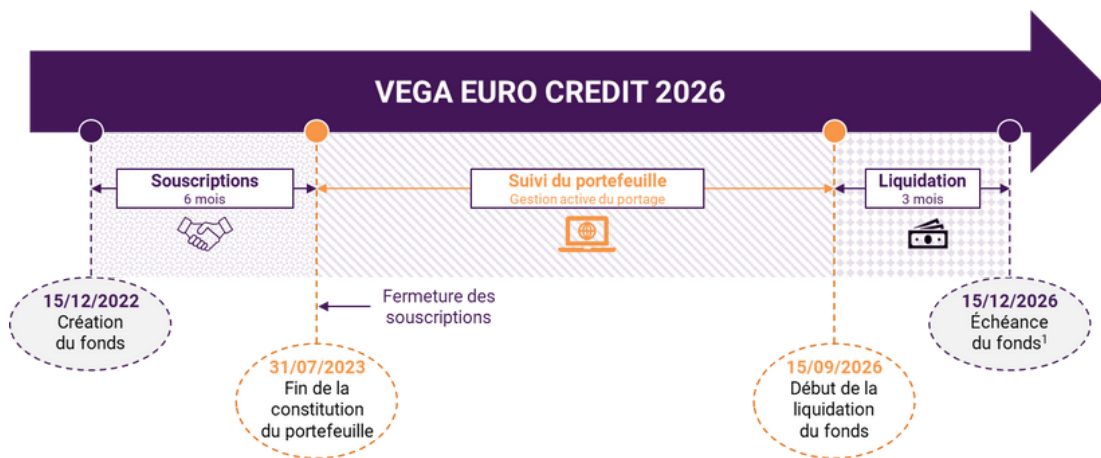
Trois points à retenir :

- **une sélection d'obligations d'entreprises majoritairement notées Investment Grade,**
- **une diversification au travers d'obligations perpétuelles,**
- **une logique de portage avec un suivi actif des risques de crédit et de taux.**

Part R (FR001400D3S6) / Part A (FR001400D3Q0)

LES PRINCIPALES DATES DE LA VIE DU FONDS

La vie du fonds, dont l'échéance est déterminée au 15/12/2026, se décompose entre une **phase initiale de commercialisation** à laquelle succède une **phase de gestion active du portage** puis la liquidation d'un portefeuille d'environ 50 positions. Dans l'intervalle, **la fin de période de commercialisation est programmée au 31/07/2023**.



1. En cas de situations exceptionnelles de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la date d'échéance jusqu'à six (6) mois à compter de la date d'échéance initialement prévue.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque lié aux titres à caractère spéculatif ou non notés
- Risque lié aux produits dérivés
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles contingentes
- Risque lié à la gestion des garanties financières
- Risque de durabilité



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2026

	Part R	Part A
Société de gestion	VEGA Investment Managers	
Forme juridique	FCP de droit français	
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	
Nourricier	Non	
Devise de référence	Euro	
Code ISIN	FR001400D356	FR001400D3Q0
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Indice de référence	<p>Emprunt d'Etat français à taux fixe de maturité la plus proche de l'échéance du FCP, à savoir l'OAT 25/11/2026 (FR0013200813), augmentée des points de base de la part concernée (les obligations assimilables au Trésor (OAT), sont des emprunts émis par l'Etat français pour son financement, pour une durée pouvant aller de 7 à 30 ans).</p> <p>L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.</p>	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
• d'alignement à la taxonomie ¹	0%	
• d'investissements durables	10%	
Date de création	15/12/2022	
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés	
Frais d'entrée maximum ²	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé.	
Frais de sortie maximum ²	1,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit remboursé.	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,9% de l'actif net	0,5% de l'actif net
Frais de transactions	0,1% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance ³	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	
Valeur liquidative d'origine	100 €	100 000 €
Souscription minimale initiale	100 €	250 000 €
Souscription minimale ultérieure	Néant	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Heure de centralisation	12h30	
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Investisseurs institutionnels et personnes morales
Modalités de souscription et rachat	Cours inconnu	
Décimalisation	Dix millièmes de part	
Dépositaire	CACEIS BANK France	
Valorisation	Quotidienne	
Indicateur Synthétique de Risque ⁴	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> Risque plus faible <div style="display: flex; gap: 5px; margin: 0 10px;"> 1 2 3 4 5 6 7 </div> Risque plus élevé </div>	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site <https://www.vega-im.com/fr/fonds/4922/vega-euro-credit-2026>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au [document](#) prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com. Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en mai 2023.

Photos et visuels libres de droits - Getty Images / J. Chiscano

VEGA Euro Crédit 2026 est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100.



Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com

Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com

Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com

Pierre-Marie Le Bihan - 01 58 19 73 78 - pierre-marie.lebihan@vega-im.com

Clément Leguy - 01 58 19 61 23 - clement.leguy@vega-im.com

Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com

Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com

Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com

Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com